

LES PROCÉDURES DE RECOUVREMENT ET LA GESTION OPTIMALE DU CONTENTIEUX

Dates et durée à convenir

Lieu à convenir

Contactez nous pour obtenir un devis personnalisé

OBJECTIFS

- Savoir analyser le risque-client dès la phase de négociation et de rédaction de contrats.
- Comprendre l'importance stratégique et financière de la gestion rigoureuse des garanties pour éviter et/ou limiter les impayés.
- Maîtriser et suivre les procédures de recouvrement judiciaire.
- Maîtriser les coûts de recouvrement grâce au contrôle efficace des actions des huissiers et des avocats dans les différentes voies d'exécution.

LES + DE VOTRE FORMATION

- Formation -action permettant de concevoir et mettre en place les procédures les plus adaptées à vos enjeux et à votre organisation.

PUBLIC CONCERNÉ

- Cadres d'entreprises / organismes publics ou privés en charge du recouvrement, des relations clients,
- Responsables de la sécurisation juridique des contrats,
- Responsables de la gestion administrative et financière.

BON À SAVOIR

Exemple de programme réalisable en 2 jours

PROGRAMME PÉDAGOGIQUE

Module 1

La politique de prévention et de gestion du contentieux

- L'analyse et gestion du risque client :
- la lecture et l'interprétation des comptes du client,
- la gestion des risques par l'analyse du dossier client,
- l'évaluation du risque-client.
- Les outils juridiques de prévention des risques.
- L'élaboration des documents contractuels et des correspondances.
- L'analyse du dossier client à la phase pré contentieuse.

présentiel ou @learning

Module 2

Le recouvrement amiable

- De l'action de relance simple au recouvrement amiable.
- La prévention des retards et la gestion des reports d'échéances.
- L'élaboration et la mise sous contrôle des actions de relances.
- L'implication des services commerciaux et financiers dans les actions de suivi.
- L'ébauche de solutions aux difficultés et les voies de recours.

présentiel ou @learning

Module 3

L'engagement du recouvrement judiciaire et la gestion du contentieux

- La constitution des dossiers de recouvrement.
- Les procédures simplifiées, la mise en demeure et les procédures et conditions de l'injonction de payer.
- L'usage des mesures de sauvegardes.
- Le choix de la voie d'exécution en fonction du dossier.
- Les spécificités des procédures collectives.
- La sauvegarde des intérêts par les mesures conservatoires.
- La gestion du débiteur insolvable.

présentiel ou @learning

Pré-requis : Avoir occupé ou occuper un poste en lien avec le thème de la formation